



Le Ministère n'ayant pu ignorer de très nombreuses controverses et blocages depuis 2010, a souhaité depuis 2 ans une application apaisée de la continuité écologique d'une main, en renforçant une doctrine aux services déconcentrés de l'autre. Pas de gilets jaunes dans nos troupes, ni d'actions violentes à l'encontre de bureaux de l'AFB.

La démocratie sur tous les sujets, qui focalise actuellement toutes les attentions, passe totalement sous silence l'eau, l'énergie hydraulique, les étangs et les moulins. L'absence totale de considération du sujet et des acteurs se confirme.

Ironie des coïncidences

- aujourd'hui 31 janvier 2019 a lieu une n^{ème} réunion du CNE (Comité national de l'eau) à Paris,
- aujourd'hui, provenant de la France périphérique, le Président d'une Association de défense de moulins, dont bon nombre de producteurs, nous livre ce témoignage :
 - j'ai été invité aux réunions départementales en 2016 et en 2017,
 - je n'ai pas été convié à une réunion en décembre 2018 « *pour échanger sur les sujets et les évolutions importantes à venir* »,
 - j'ai reçu le compte rendu de cette réunion du « *comité départemental d'information et concertation « Eau » du..décembre 2018,*
 - ce compte rendu expose : « *le présent compte rendu vaut invitation des acteurs locaux aux réunions locales de concertation programmée* »,
 - figure aussi dans ce compte rendu une liste de 11 réunions par bassins versants. Manque de chance, deux réunions ont déjà eu lieu en janvier 2019.

Questions

- La désinvolture administrative serait-elle appréciée des bonnets rouges bretons ou de la FNSEA ?
- Toutes les autres associations départementales (même celles dont les adhérents ne font aucun usage de l'eau) figurant dans le listing du préfet, ont été conviées.

C'eût été une occasion d'échanger sur les enjeux, les vraies dispositions légales...

- Que reste-t-il à faire à notre paisible président d'Association, mis au ban des débats et court-circuité des « *échanges sur les sujets et les évolutions importantes à venir* » quand ce compte rendu, émaillé d'inexactitudes, sera opposé à ses adhérents lors d'échanges avec la DDT, ou pire, lors d'une instruction de dossier loi sur l'eau ?

Conclusion

L'Observatoire observe en 2019 que rien ne change.

Nous répétons hélas souvent les mêmes propos, mais il convient de témoigner et de faire remonter désormais la certitude aux promoteurs (la « haute administration » dicit Marc Laimé) que cette excellente perspective d'une politique « apaisée » de l'eau, n'était qu'une histoire de dupes.

La doctrine instillée aux services déconcentrés n'a pas bougé d'un cheveu.

Seuls quelques mots du discours de façade aux usagers furent agréables à entendre.

Nous n'avons pas laissé la plume aujourd'hui à ce Président d'association, car ses propos sont bien moins polissés que les nôtres.

Apaisement, disiez-vous ?

Peut-être en ce moment à Paris ?

Et pour les 60 000 propriétaires d'ouvrages hydrauliques et les 450 000 ha d'étangs qui ne sont pas à Paris, quelle forme concrète prend « l'apaisement » sur le terrain ?